

CONVENTION DE PRET DE MATERIEL HORS LOCATION SALLE

Entre
Monsieur le Maire de la commune de Souilhanel,

D'une part

Et

Monsieur, Madame, -----

Domicilié(e)-----

Téléphone : -----

Ci-après dénommé « l'organisateur »

Il a été convenu un droit précaire d'utilisation accordé aux conditions suivantes :

- L'organisateur reconnaît avoir pris connaissance du règlement intérieur et s'engage :
- A le respecter après l'avoir signé avec la mention « Lu et approuvé »
- A rendre en parfait état le matériel loué

PRÊT MATERIEL

La période d'utilisation s'étendra du	au
---------------------------------------	----

TABLES ET CHAISES

Matériel prêté le :	
Nombre de chaises	
Nombre de tables	

Responsabilité

L'organisateur reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

Conditions de paiement

Le prêt de matériel est gratuit pour les habitants et les associations de la commune

Caution de garantie matériel (Tables et chaises)

Une caution sous forme de chèque, libellé à l'ordre du Trésor Public sera demandée en garantie des dommages éventuels. **Elle s'élève à la somme de : 100 euros**

Caution donnée à la remise du prêt de matériel ; ce chèque sera restitué s'il n'est pas constaté de dégradation du matériel

Fait à Souilhanel, le.....

L'organisateur responsable de la location : (Signature précédée de la mention « Lu et approuvé ») M	Pour la commune, Le Maire Didier MAERTEN
---	---

Après signatures, un exemplaire du présent document est remis au locataire accompagné du règlement de location signé